Femmes et Economie

Rapport de commission

Le sous groupe "Femmes et Economie" a estimé que, face au désengagement progressif de l'Etat de son rôle de gestionnaire, dicté par le passage de l'économie algérienne à l'économie de marché, l'Etat devra renforcer son rôle de garant du cadre institutionnel et juridique favorisant notamment une intégration effective de la femme dans le monde du travail.

Dans cette perspective, les travaux du sous-groupe ont abouti à des recommandations dont la mise en oeuvre relève pour certaines d'entre elles des prérogatives de l'Etat dans le nouveau contexte, pour d'autres de la société civile à travers notamment le mouvement associatif

La législation algérienne en vigueur en matière d'emploi, d'éducation, de formation et de santé garantit l'égalité des sexes. Le sous-groupe est d'avis qu'il y a lieu de préserver cet acquis, de veiller à sa stricte application et d'envisager des dispositions particulières pour éviter toute dérive. A cet égard le sous-groupe a estimé important la création d'une structure d'état à la condition de la femme.

RECOMMANDATIONS

1. Education et formation

- Adapter l'appareil d'éducation et de formation aux exigences du marché de l'emploi.
- Mettre en oeuvre des programmes d'alphabétisation en direction des femmes.
- Elargir les créneaux d'apprentissage en direction des femmes.
- Création de bibliothèques de quartiers.
- Inclure la question de l'environnement dans les programmes d'éducation.

RAPPORT DE COMMISSION

- Valoriser l'image de la femme travailleuse dans les manuels scolaires.
- Assurer une éducation civique et religieuse saine.

2. Emploi

- Promouvoir et encourager l'accès des femmes aux postes de décision.
- Nécessité de réglementer le travail à domicile des femmes.
- Promouvoir et encourager la création des P.M.E, P.M.I par les femmes.
- Promouvoir les capacités managériales et entrepreneuriales des femmes à travers notamment l'aide et l'expertise des organisations internationales.
- Approfondir la connaissance du travail informel des filles notamment.
- Création d'un environnement favorisant l'intégration de la femme dans la vie active à travers notamment la mise en place des crèches, jardins d'enfants, cantines, moyens de transport.

3. Réglementation, statistique et système d'information

- Création de réseau d'information en direction des femmes à travers la mise en place d'une banque de données. L'organisation de forums, l'élaboration d'un répertoire des compétences féminines.
- Entreprendre des campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits de la femme.
- Favoriser l'intégration des femmes dans des activités de distribution et de consommation.
- Envisager des aménagements à la réglementation en vigueur sur l'emploi des jeunes pour favoriser une meilleure insertion professionnelle des jeunes femmes.

344 ATELIER

- Contribution des médias notamment par l'image à la valorisation de la femme.
- Tenir compte dans la définition de la population féminine active de la demande potentielle.

4. Femmes et développement rural

- Faciliter l'accès à l'équipement et au crédit à des taux promotionnels à travers l'adoption de mesures réglementaires appropriées.
- Création d'un corps d'animations rurales.
- Encourager et promouvoir la création de coopératives de femmes en milieu rural.
- Susciter l'appui et le soutien des organisations internationales pour une meilleure prise en charge des besoins de la femme rurale.

5. Ajustement structure et financement

- Promouvoir et encourager l'accès des femmes aux activités dans le secteur des services, notamment les finances, la banque, l'assurance, le transport et le commerce.
- Atténuer l'impact négatif de l'application du programme d'ajustement structurel sur l'emploi féminin.
- Envisager dans la cadre de l'application du filet social des dispositions spécifiques à la femme, chef de famille.
- Encourager l'accès des femmes au crédit pour la création des activités.

4. Environnement

- Entreprendre des actions de sensibilisations en direction des femmes, sur la question du développement durable.
- Susciter une coopération active des programmes des Nations Unies liés à l'environnement en direction des femmes pour une meilleure gestion de la qualité de la vie.